

BILAN 2024 DU BRICOLE SOCIAL CLUB (après répartition)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé (a) :					Capitaux propres (c) :		
Immobilisations incorporelles:					Capital	0	0
- fonds commercial (b)	0	0	0	0	Ecart de réévaluation (c)	0	0
- autres	0	0	0	0	Réserves:		
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	- réserve légale	4 360	4 360
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0	- réserves réglementées	0	0
Total I	0	0	0	0	- autres (4)	0	0
Actif circulant :					Report à nouveau (d)	-1 443	0
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)	0	0	0	0	Sous-total : Situation nette	2 918	4 360
Marchandises (a)	0	0	0	0	Provisions réglementées	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Total I	2 918	4 360
Créances (2):					Provisions (II)	0	0
- clients et comptes rattachés (a)	0	0	0	520	Dettes (5) :		
- autres (3)	0	0	0	0	Emprunts et dettes assimilées	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Compte bancaire	3 507	0	3 507	4 444	Fournisseurs et comptes rattachés	926	832
Disponibilités (Hello asso et chèque non encaissé)	80	0	80	84	Autres (3)	0	0
Caisse	257	0	257	145	Total III	926	832
Total II	3 844	0	3 844	5 193	Produits constatés d'avance (2) (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	0	0	0	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 844	5 193
TOTAL GENERAL (I+II+III)	3 844	0	3 844	5 193			
(1) Dont à moins d'un an					(4) Dont réserves statutaires		
(2) Dont à plus d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans		
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
					Dont à moins d'un an	926	832

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont avec clause de réserve de propriété ".
En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus
- (b) Y compris droit au bail
- (c) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.
- (*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.